



Le 12 décembre 2022

Services à la personne / Métiers en tension

La FESP s'engage avec Pôle emploi pour accélérer les recrutements dans le secteur des SAP

La Fédération du service aux particuliers (FESP) vient de signer une convention d'engagement avec Pôle Emploi au niveau national sur la période 2022-2025 pour favoriser les recrutements dans le secteur des services à la personne (SAP).

La première fédération des SAP alerte depuis plusieurs mois sur l'urgence et la nécessité de recruter 1 million de personnes pour faire face aux besoins du secteur et des ménages d'ici 2030.

Pour Brice Alzon, président de la FESP, « *Il manque aujourd'hui 100 000 personnes pour répondre aux besoins immédiats dont 50 000 pour le maintien à domicile, 30 000 pour la petite enfance et 20 000 pour l'entretien du cadre de vie. Les aides à domicile et aides ménagères sont dans les 10 métiers où le taux de difficulté pour recruter est le plus élevé* ». Selon l'enquête menée par Pôle Emploi en 2022 sur les besoins en Main-d'œuvre, les services aux particuliers constituent le premier secteur recruteur avec 37,6 % de l'ensemble des intentions d'embauche, soit 1 144 000 projets (+11 % par rapport à 2021).

Le vieillissement de la population française implique un accompagnement de plus en plus important des personnes âgées, fragiles et handicapées qui souhaitent, pour la majorité vieillir à domicile. À terme, plus de 16 millions de retraités seront concernés. Les besoins des familles sont également croissants, notamment pour leur permettre de concilier leurs vies personnelle et professionnelle. Les familles sont de plus en plus nombreuses à faire appel à l'ensemble des services à la personne que ce soit pour la garde d'enfant à domicile ou les crèches, l'accompagnement au devoir ou l'entretien du cadre de vie (ménage, jardin, etc...).

La mise en place de l'avance immédiate du crédit d'impôt, cocrée par la FESP et les pouvoirs publics et lancée début 2022, va permettre d'accompagner cette augmentation de la demande. Des actions doivent être également développées pour favoriser le développement de l'attractivité des métiers et répondre aux besoins de recrutement du secteur.

La première fédération des entreprises du secteur des SAP et Pôle emploi ont ainsi souhaité signer cette convention dont les quatre priorités sur la période 2022-2025 sont les suivants :

1. Faire connaître les besoins en recrutement et accompagner les entreprises du secteur des SAP,

2. Promouvoir les métiers et les formations des SAP,
3. Renforcer les démarches inclusives et accompagner les dirigeants du secteur à améliorer la capacité des entreprises à recruter et à faire évoluer leurs pratiques de recrutement,
4. Conseiller les entreprises, notamment celles exerçant en mode mandataire, sur l'accès aux dispositifs de Pôle Emploi.

Cette convention-cadre sera déployée sur l'ensemble du territoire via notamment les référents territoriaux de la FESP afin de renforcer les liens avec le réseau de Pôle Emploi, faciliter les recrutements et susciter des vocations auprès des personnes à la recherche d'un emploi. L'objectif est d'également d'expérimenter de nouvelles approches sur-mesure en matière de recrutement, d'insertion et formation au niveau local.

Pour Catherine Poux, directrice du développement des services aux entreprises à Pôle emploi :
« Cette convention est le fruit d'un dialogue nourri entre la FESP et Pôle emploi. Elle traduit la volonté de Pôle emploi de se mobiliser auprès des secteurs qui rencontrent des difficultés de recrutement. Elle doit à présent se traduire de façon concrète localement en nous appuyant sur nos réseaux respectifs pour mobiliser les différents leviers et dispositifs qui permettront d'attirer des candidats vers ce secteur, de les former et de les fidéliser. »

La FESP, première fédération du secteur des SAP, va mobiliser l'ensemble de ses adhérents, quel que soit le mode d'intervention, pour créer les conditions du développement du secteur lié à l'emploi et l'attractivité des métiers des services aux particuliers.

Contacts presse :

Shahina Akbaraly au 06 50 82 55 02 ou s.akbaraly@o2p-conseil.com

A propos de la FESP

Membre du MEDEF, la FESP est reconnue depuis 1996 par l'État comme la première Fédération professionnelle dans la branche des entreprises de services à la personne en France ([arrêté de représentativité du 13 décembre 2021](#)).

Elle a pour missions de défendre et représenter les intérêts des entreprises de SAP, les accompagner et les informer. Depuis sa création, elle est l'interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics et des partenaires sociaux pour toute évolution légale, réglementaire et législative, sur l'ensemble des vingt - trois activités du secteur. La FESP est à l'origine du dispositif d'*avance immédiate* qui sera mise en œuvre en 2022.

A propos de Pôle emploi

Pôle emploi est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises. Pôle emploi s'appuie sur près de 900 agences de proximité et relais et le site pole-emploi.fr reçoit 42 millions de visites par mois.

Retrouvez l'actualité de Pôle emploi sur : <http://www.pole-emploi.org/accueil/>

Twitter : [@pole_emploi](https://twitter.com/pole_emploi)